



LE S.P.S MARSEILLE

*Le combat des Surveillant(e)s
pour la reconnaissance des Surveillant(e)s*

L'opacité des sacs transparents...



S'il est impérieux et manifeste de montrer « patte blanche » pour accéder à un établissement pénitentiaire par un contrôle d'identité des personnes et des objets en leur possession, il semble moins évident que cette mesure impérieuse de sécurité s'applique à l'ensemble des personnes qui franchissent la porte de notre établissement...

Il est tellement plus facile pour nos gradés de s'en prendre aux Surveillant(e)s !

En effet, tandis que les gradés surveillent les Surveillant(e)s pour qu'ils accèdent à l'établissement munis d'un sac plastique transparent pour en contrôler visuellement le contenu, ils ferment les yeux lorsqu'il s'agit d'autres personnels... comme celui du corps médical.

Il existait même une note de service très claire qui indiquait aux agents de la PEP que seuls les Surveillant(e)s devaient être munis de sacs transparents. Bizarrement, cette note a disparu 2h00 après sa diffusion, mais demeure toujours d'application...quel courage !

Nous rappelons que les sacs plastiques à usage unique sont interdits depuis le 1^{er} juillet 2016 et qu'il est donc très difficile de s'en procurer, à moins d'en doter les personnels, comme en sont déjà dotés les détenus.

**Chers Gradés chasseurs, soyez moins sélectifs
lorsque vous évoquez la sécurité, ou alors assumez
vos consignes par écrit, vous gagnerez en crédibilité !**

**Contre l'instinct de chasse,
le S.P.S. vaccine gratuitement !**

